

Union Solidaires Transports

17 Boulevard de la Libération - 93200 Saint Denis

ust.solidaires@orange.fr - <http://solidaires.transport.free.fr/> - Tél : 01 42 43 35 75 - Fax : 01 42 43 36 67

St Denis, le 07 décembre 2015

Communiqué de Presse

Harcèlement, licenciement... L'état d'urgence ne doit pas masquer... ...les tas d'urgences !

Harcèlement, discrimination, licenciements, suicides... Les exemples se multiplient dans le monde du transport !!!

- Air France : 6 salariés licenciés accusés d'avoir déchiré une chemise,
- Fedex Express France : après 35 ans de service, un salarié est licencié, après un différend avec un collègue.
- Géodis : un Délégué Syndical est harcelé, discriminé et sanctionné parce qu'il dénonce des licenciements abusifs devenus légion pour faire la place à de la sous-traitance. En 2014, Géodis a été condamné à payer **9 486 000 €** par les différents Conseils de Prud'hommes...
- TaM, Montpellier (34) : un salarié a failli être licencié parce qu'il avait réussi à faire obtenir des « parkas » pour ses collègues.

L'Union Solidaires Transports dénonce cette injustice sociale, ce management agressif qui discrimine, harcèle, licencie et pousse des salarié-e-s au suicide comme ce cheminot le 02 décembre 2015 à Etampes (91) qui s'est jeté sous un train...

Avec les lois Macron et Rebsamen votées il y a peu, les instances représentatives du personnel vont être vidées de leurs prérogatives menant à l'insécurité pour des millions de salarié-e-s.

L'Union Solidaires Transports affirme que l'urgence sociale est d'améliorer les conditions de travail, d'augmenter les salaires et de diminuer le temps de travail.

Urgence sociale, urgence salariale... L'état d'urgence ne doit pas cacher... les tas d'urgences !

Contact : François GIRODON, Secrétaire de l'Union Solidaires Transports : 0640894547